



Conservé par l'indivision LABROT
Surplus = 57a31ca env.

MAISON B à construire

MAISON A à construire

S= 1a 00ca
Mme Maryse LABROT
épouse DA COSTA

S= 16a 05ca
M. et Mme David LESAUVAGE

Limite suivant document d'arpentage n° 475P
du 29 septembre 2005 dressé par M. Fernand SERRET
géomètre-expert à Aubenas

S= 36a 19ca
M. Sébastien BREYSSE
Mme Elsa MAHE

S= 21a 33ca
M. Peter ROTTHIER
M. Eric VANRAEPENBUSCH

Limite suivant plan de bornage de juin 1988
dressé par M. Jacques LACOUR
géomètre-expert à Joyeuse

COMMUNE de LABEAUME 07 120
2 MAISONS d'HABITATION.
Constructions Neuves.

Avant-Projet
Dossier n° 14 12
PLAN N° 2 A + B
date : 15.12.2014

Maîtres d'Ouvrage : Peter ROTTHIER et Eric VANRAEPENBUSCH
Maître d'Œuvre : Michel SEVENIER - Architecte - 10, Rue Alexandre Millerand 07120 RUOMS
Tél : 04.75.93.90.64. E-mail : m.sevenier.archi@orange.fr
Modifications le : Le Maître d'Ouvrage, L'Architecte.

PLAN de MASSE - éch : 1/500 -

Le terrain peut être raccordé facilement à certains réseaux publics.

L'implantation des bâtiments et les limites du terrain sont cotés très approximativement, à titre purement indicatif. Adaptation des bâtiments ; définie par les Plans de Façades. Plan de Masse établi avec Plan de Bornage et Plan Topographique dressés par Géo-Siapp Géomètres à Vallon-Pont-d'Arc & d'après visite des lieux et Plan Cadastral. Les données exactes du terrain sont du ressort des géomètres.

D 291

S= 62a